

Image not found or type unknown



Perte de la carte grise de vendeur par l'acheteur

Par **mile_old**, le **15/12/2007** à **10:31**

je viens d'acheter une voiture dans le dep.51,comme j'ai perdue l'original de la carte grise de vendeur,je ne sais pas comment faire pour demander la nouvelle carte car a la prefecture il veulent l'original.Qui doit faire la declaration de perte? Moi ou l'ancien proprieteire.j'habite dans le dep.93

Merci par l'avance